

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 4 Juillet 2023

A la salle des fêtes de Magnac-Bourg

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 26 Juin 2023

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE,
- Mr Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON,
- Mr Michel MOURET, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Jean-Baptiste BERTRAND,
- Mme Véronique REDEMPT était absente excusée.

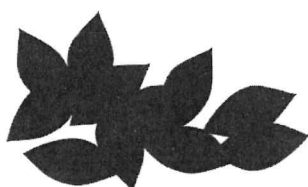
▪ **Secrétaire de séance** : Mr Guy MONTET.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2023-068 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT AU PROFIT DE [REDACTED] POUR L'ADAPTATION DE LOGEMENTS OCCUPES PAR DES PERSONNES AGEES.**

Monsieur le Président expose que [REDACTED] a déposé une demande de subvention pour des travaux concernant son habitation située [REDACTED] BOURG. Celle-ci concerne des travaux destinés à adapter un logement occupé par des personnes âgées

Il précise que le montant global de cette opération s'élève à la somme de 6 822.08 € HT, dont 5 922.08 € HT de travaux.

Il présente ensuite le plan de financement transmis par l'opérateur mandaté pour assurer l'instruction de ces dossiers (SOLIHA) :



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20230704-2023-068-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

FINANCEURS	FRAIS AMO	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES
	900.00 €	5 922.08 €
Subvention ANAH	313.00 €	2 961.00 €
Subvention Conseil Départemental 87	293.50 €	740.00 €
Subvention CDC BSHV	293.50 €	300.00 €
Total des aides	900.00 €	4 001.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	0.00 €	1 921.08 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	1 921.08 €	

Il précise que le règlement d'intervention du programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne prévoit, pour ce dossier :

- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) de **293.50 €**,
- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre des travaux, de **300.00 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2022-100 en date du 2 Novembre 2022 concernant la mise en œuvre du Programme Départemental de l'habitat (PDH) visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne sur la période 2023-2027,

Vu la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PDH visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne signée le 16 Décembre 2022,

Vu le règlement d'intervention annexé à la convention-cadre du 16 Décembre 2022,

Considérant la demande de subvention portant sur le bien situé [REDACTED]

[REDACTED] appartenant à [REDACTED]

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ **DECIDE** d'accorder à [REDACTED] :
 - Une subvention de **293.50 €** au titre de la mission AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage),
 - Une subvention de **300.00 €** au titre des travaux,
 dans le cadre des travaux d'adaptation d'un logement occupé par des personnes âgées, situé [REDACTED]
- ◆ **PRECISE** que cette aide sera versée directement au propriétaire bénéficiaire par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.
 Au préalable, il conviendra de transmettre à l'EPCI :
 - Le justificatif de paiement de la subvention par l'ANAH et le plan définitif de financement qui sera produit par l'AMO avec l'ensemble des factures justificatives des travaux réalisés,

- ◆ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MAGNAC-BOURG, LE 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

